

LES AÎNÉS DU MOUZON EN ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Le dimanche 8 janvier 2023 à 14h00, l'association des Amis du Mouzon tenait son assemblée générale, à la salle des fêtes de Graffigny Chemin en présence d'une bonne centaine de personnes.

En ouvrant la séance, le Philippe RENAUT remercia les personnes présentes puis demanda d'observer un instant de recueillement pour les personnes disparues au cours de l'année 2022. Il eut également une pensée pour les personnes malades et présenta ses vœux pour cette nouvelle année au nom du conseil d'administration.

Ouverture de l'assemblée générale : Le compte rendu d'activité présenté par la secrétaire comportait 9 activités et le compte rendu financier par le trésorier présentait un léger déficit pour l'année 2022. Les comptes rendus confirmés par le rapport des vérificateurs aux comptes n'appelant pas d'observations ont été adoptés à l'unanimité.

Le président dans son rapport moral s'est félicité du nombre d'adhérents qui en 2021 était de 286 ; il est passé à 254 en 2022, diminution due au nombre de décès ainsi que le vieillissement de la population ; les nombreuses activités mises en place sont très appréciées et font toujours l'unanimité.

Il remercia aussi les différents financeurs qui aident au fonctionnement du club et permettent aussi à l'association de maintenir la cotisation à 10 euros pour 2023.

Les vérificateurs aux comptes, Micheline LAURENT et Robert CHEVALLIER ont été reconduits dans leur fonction pour l'année 2023.

Le tiers sortant composait de 5 personnes a été renouvelé : Yvonne ADAMISTE, Jacqueline VALLON, Bernard OGE-BEJON. Nicole SYLVESTRE et Serge THERIOT ne se représentant pas ont été remplacés par Madeleine ROYER et Geneviève HUOT. Ces 5 personnes ont été élus à l'unanimité. Le président a remis un cadeau aux deux administrateurs en fin de mandat.

Calendriers des activités en 2023 :

Du 2 au 8 juin, voyage en Italie (les lacs italiens) avec 59 inscrits ;

29 mars, assemblée générale à Montigny ;

6 juillet, visite d'une chocolaterie avec déjeuner croisière sur la boucle du Doubs ;

6 au 16 septembre, voyage à Colleville sur Mer ;

7 octobre, fête de la transhumance à Muhlbach ;

18 octobre, repas d'automne à Graffigny-Chemin.

Les personnes présentes ont partagé un délicieux goûter avec la traditionnelle galette des rois accompagnée de quelques bulles et de nombreuses friandises, tout ceci dans une grande convivialité.



Gazette de Graffigny-Chemin

N°49

Le 31 /01/2023



Édito du Maire

Mesdames et Messieurs, chers administrés,

Je ne voudrais pas revenir sur mes propos à l'occasion des vœux pour la nouvelle année mais seulement vous expliquer le devenir de la gazette.

Ne paraîtra plus sur la gazette le compte rendu des conseils municipaux mais seulement l'état civil, certaines informations qui peuvent vous être utiles et un compte rendu des festivités réalisées dans la commune.

Les comptes rendus des conseils municipaux paraîtront toujours sur les tableaux d'affichage, le site internet et Panneau Pocket.

ALLO... PANNEAUPOCKET

Pour toujours mieux vous informer et vous alerter, la commune s'est équipée de l'application PanneauPocket. Où que vous soyez, quand vous le souhaitez, tous les événements, les actualités et les alertes qui vous concernent sont toujours à portée de main sur votre téléphone.

Je rappelle que son installation est gratuite et que si vous rencontrez un souci d'installation, le secrétariat de mairie se fera un plaisir de vous apporter son aide.

Chiens errants sur le domaine public... Quels dangers ?

Selon l'arrêté municipal, est qualifié d'animal errant, tout chien qui en dehors d'une action de chasse n'est plus sous la surveillance effective de son maître et qui se trouve à plus de 100 mètres de l'habitation de son maître.

c'est multiplier les risques d'accidents, d'atteintes aux biens et à la tranquillité du public et des élevages.

Sécurisons l'espace public et respectons les règles pour mieux le partager.

PENSEZ AU RECENSEMENT

Bientôt 16 ans ? Pensez au recensement ! Tout jeune de nationalité française doit se faire recenser dans les 3 mois qui suivent le 16e anniversaire. Le recensement citoyen est une démarche obligatoire et indispensable pour participer à la Journée Défense et Citoyenneté.

À la suite du recensement, la mairie délivre une attestation de recensement. Cette attestation est nécessaire pour se présenter aux examens et concours publics (dont le permis de conduire).

Les données issues du recensement faciliteront l'inscription sur les listes électorales à 18 ans si les conditions légales pour être électeurs sont remplies. Présentez-vous en Mairie dès vos 16 ans, muni de :

- Votre carte d'identité
- Le livret de famille des parents

Les jeunes qui auraient omis de se faire recenser doivent se présenter en mairie pour régulariser leur situation.

TÉLÉTHON 2022

Le téléthon qui est une journée de solidarité, se déroule le premier Week End de décembre. Chaque village avait à cœur d'organiser des festivités diverses pour rassembler des personnes (repas, marches et jeu de société) et recueillir des dons pour financer les maladies orphelines.

Aujourd'hui beaucoup de villages ont cessé l'organisation des festivités.

L'Espoir Club de Graffigny Chemin organise toujours cette festivité, et ce samedi 3 décembre près de cent personnes dont plusieurs venues des communes environnantes

se sont retrouvées à la salle des fêtes pour déguster l'excellente choucroute cuisinée par Yvonne. Une quinzaine de personnes ne pouvant être présentes sont venues chercher leur plateau repas.

Tous les bénéfices de cette journée, ont été reversés à l'AFM (bénéfices des repas, objets du Téléthon, Urne des dons soit : 1239 €

Une belle journée de solidarité qui s'est déroulée dans une excellente ambiance, et a pu avoir lieu grâce à des bénévoles dévoués et motivés de l'Espoir Club.



CÉRÉMONIE DES VOEUX 2023

Aux premiers jours de l'année, comme dans beaucoup de commune, les mêmes mots résonnent dans les salles des fêtes : chaque maire souhaite le meilleur aux habitants de sa commune.

À Graffigny-Chemin environ 90 personnes ont répondu présents à l'invitation du Conseil Municipal à l'occasion de cette cérémonie des vœux.

Après le traditionnel mot d'accueil, Monsieur le Maire a fait le constat de la dureté du monde actuel (conflit en Ukraine- inflation galopante- dérèglement climatique- prix des énergies- etc...)

Cette cérémonie a donné l'occasion au Maire de retracer les grands événements de 2022 et surtout d'annoncer les temps forts à venir au cours de l'année 2023 et des années à venir.



Réfection du terrain de basket et création d'un terrain de jeux pour enfant et d'un terrain de pétanque (début des travaux au printemps), mise aux normes de l'électricité à l'église de Graffigny, réfection des toitures sur 3 bâtiments publics, vestiaire du foot, réhabilitation de la mairie au RDC et surtout le gros dossier de l'eau et l'assainissement qui doit débuter en 2023 sur plusieurs années.

Le maire est conscient que ses projets représentent un lourd investissement pour la commune mais il estime que la qualité de l'environnement n'a pas de prix et que l'avenir de nos enfants en dépend.

Pour conclure son discours, il a souhaité à tous une année 2023 d'où disparaîtrait les mots "**maladie-covid-souci-crise économique-guerre-chômage**" pour que chacun, ait, enfin sa part de bonheur dans ce monde si complexe.

Place a été donné ensuite à la dégustation de la galette, le tout dans un très bonne ambiance.

Bonne Année à GRAFFIGNY-CHEMIN

SAINT SYLVESTRE

Le passage à la nouvelle année est une vieille tradition que l'on célèbre tous les ans le jour de la Saint-Sylvestre.

Chaque 31 décembre nous fêtons la nouvelle année. Beaucoup ignorent que cette tradition est très ancienne. Elle a d'abord été imposée à Rome par Jules César (100 av. J.-C./- 44 av. J.-C.) qui adopta le calendrier dit "Julien", c'est-à-dire de "Jules". Ce dernier faisait commencer l'année au 1er janvier.

Ce n'est que plus tard que l'Église chrétienne a fait coïncider la célébration du Nouvel an avec celle de la Saint-Sylvestre, du nom d'un pape Romain mort le 31 décembre 335.

Mais ce n'était pas partout le cas. Pendant toute la période du Moyen-Âge, chaque région de France choisissait quand démarrait la nouvelle année en fonction d'un événement religieux : Pâques, Noël, etc...

C'est en 1564 que le roi Charles IX décida de mettre un peu d'ordre et de rendre la date du 1er janvier universelle dans tout le royaume. Sa décision a été appuyée en 1582 par l'adoption du calendrier grégorien, en l'honneur du pape Grégoire XIII, qui est encore utilisé aujourd'hui.

Pour dire au revoir à 2022 cette année, l'association les "**Ptits Loups**" a décidé de renouer à cette tradition en célébrant cette festivité ; soirée bienvenue pour les quelques 100 personnes présentes qui, après renseignements pris sont rentrées très satisfait et se sont données rendez-vous l'année prochaine. Il est dommage que 15 personnes inscrites ne soient pas venues, sans même prévenir ; perte de 375 euros pour l'association.



NOËL DES ENFANTS 2022

Le samedi 17 décembre 2022, les enfants de la commune attendaient la venue annoncée de la luge du père Noël sur le parc.

En effet, vers 17h une musique de grelots se fit entendre, et apparut enfin le père Noël à traîneau (sur roues par manque de neige) au pied du sapin illuminé dressé sur la place.

Mais à cause d'un froid glacial, la distribution des cadeaux dont la hotte était pleine, se fit à l'intérieur du local de l'espoir club où tout le monde pu déguster friandises jus de fruits et vin chaud dans une ambiance des plus chaleureuse !

